



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 23745

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire suite à l'annonce du projet de fermeture de la classe maternelle de l'école située dans le quartier de la Croisière à Bollène (Vaucluse). Préoccupés à juste titre par cette décision de fermeture, les parents d'élèves concernés se sont fortement mobilisés dans un souci de concertation et de dialogue auprès des instances en charge du dossier. En effet, les familles des enfants touchés par ce projet s'investissent sans compter auprès des enseignants afin d'animer et dynamiser cette école à laquelle les enfants sont particulièrement attachés. Enfin, il semblerait que de nouvelles inscriptions pour la rentrée prochaine soient en mesure de permettre de trouver une solution alternative compatible avec les attentes des différentes parties intéressées. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures spécifiques qu'elle entend prendre pour remettre en cause une décision qui risque, d'une part, de nuire à la bonne organisation des enseignements dispensés aux enfants et, d'autre part, d'aggraver la situation d'un quartier dont l'école constitue l'une des principales animations.

Texte de la réponse

En application de la déconcentration administrative, les mesures d'aménagement du réseau scolaire relèvent de la compétence des autorités académiques, en particulier de celle de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse. Celles-ci répartissent, après consultation des organismes et des partenaires intéressés, les moyens qui leur sont alloués, en fonction des priorités départementales. En conséquence, il convient de prendre leur attache ; elles seront les mieux à même de répondre aux préoccupations relatives au projet de fermeture de la classe maternelle de l'école située dans le quartier de la Croisière à Bollène.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23745

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 janvier 1999, page 154

Réponse publiée le : 31 mai 1999, page 3317